

Butte de Biard

1942-1944

Hommage
aux 128 fusillés

Au nom de la **R**ésistance

" N'oubliez jamais "

*Guy Thomas
fusillé le 4 octobre 1943*

" J'ai moi-même choisi mon destin "

*Nérone Fontano
fusillé le 27 septembre 1943*

AVANT - PROPOS

En entrant en résistance, ils savaient qu'ils risquaient leur vie. Dans l'ombre, individuellement puis collectivement, ces femmes et ces hommes avaient à cœur de retrouver leur liberté.

Les raisons de leur engagement furent multiples : refuser la défaite, chasser l'occupant, défendre les valeurs de la République. Leurs actes et comportements prirent des formes diverses s'adaptant à la radicalisation et à l'expression arbitraire de la répression imposée par l'occupant et le régime de Vichy.

Face à l'efficacité de la résistance, la répression s'intensifie. Aux condamnations judiciaires par les tribunaux militaires allemands succèdent la déportation massive vers les camps de concentration nazis. En réaction au débarquement en Normandie le 6 juin 1944 et à l'avancée des Alliés, l'occupant, acculé par l'intensification des combats de la Libération, multiplie les représailles contre les populations civiles et les groupes armés.

Le bilan humain de la répression en France pour faits de résistance témoigne de l'acharnement de l'occupant à réduire la résistance au silence. Selon les dernières estimations :

- 65 000 personnes sont déportées pour faits de résistance ;
- environ 12 000 sont victimes de la répression (résistants morts sous la torture ou au cours de leur emprisonnement, tués au combat ou exécutés sans jugement après avoir été arrêtés, victimes civiles lors des opérations de représailles) ;
- environ 3 100 condamnés à mort par les tribunaux militaires allemands sont fusillés ;
- environ 200 personnes sont condamnées à mort par les tribunaux du régime de Vichy (sections spéciales et cours martiales) ;
- plus de 800 personnes sont fusillées dans le cadre de la politique des otages ;
- sans compter les centaines de résistants massacrés à l'été 1944.

La région Poitou-Charentes ne fut pas épargnée par cette politique répressive. Ainsi, par exemple :

- Verrières et forêt de Saint-Sauvant (86 et 79) : trente parachutistes alliés du 1^{er} Special Air Service (SAS) et un aviateur américain, arrêtés à Verrières le 3 juillet 1944, sont exécutés sommairement le 7 juillet par les troupes allemandes. Ils reposent au cimetière de Rom (79). Au cours de l'attaque à Verrières, sept maquisards sont faits prisonniers et fusillés, un lieutenant SAS est tué et trois sont blessés. Hospitalisés, ils sont exécutés par injection mortelle ;

- Le Vigeant (86), le 4 août 1944 : vingt-deux civils et dix-huit résistants sont tués lors du passage d'une colonne de répression allemande, aidée de miliciens ;
- Douvesse (16) : après la capture de deux soldats allemands par le maquis d'Armelle, un violent accrochage occasionne, le 29 août 1944, de lourdes pertes des deux côtés. En représailles, les Allemands infligent un effroyable martyre à deux maquisards faits prisonniers à la suite des combats ;
- La Rochelle (17) : Léonce Vieljeux, destitué de son mandat de maire en septembre 1940 pour avoir refusé de hisser le drapeau nazi sur le fronton de la mairie, est arrêté en mars 1944 pour appartenance au réseau de renseignements Alliance. Déporté au camp du Struthof, il est fusillé avec 106 autres membres du réseau dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944.

Dans cette période tragique de notre histoire, le site de la butte de Biard occupe une place singulière. Aujourd'hui, à travers cette brochure, c'est la mémoire des 128 hommes fusillés qui est honorée.

Ces victimes ne sauraient faire oublier le souvenir des autres martyrs de la barbarie nazie et du régime de Vichy.

SOMMAIRE

1. La butte de Biard, terrain de manœuvres militaires, devenue lieu d'exécution	p. 4
2. Les organes de répression	p. 6
3. La « politique des otages »	p. 7
4. Les résistants face à la répression	p.10
5. L'opinion publique face à un climat de terreur	p. 16
6. La mémoire des fusillés de Biard	p. 17
7. Table nominative des 128 fusillés à la butte de Biard	p. 18
8. Ressources documentaires	p. 22
9. Index	p. 22
10. Remerciements	p. 23

La butte de Biard, terrain de manœuvres militaires, devenue lieu d'exécution

La défaite en juin 1940, avec l'instauration de la ligne de démarcation, provoque l'occupation des deux tiers de la France par l'Allemagne nazie. L'État français succède à la III^e République.

Le maréchal Pétain, doté des pleins pouvoirs le 10 juillet 1940, incarne ce régime autoritaire, corporatiste, antisémite et anticommuniste qui collabore avec l'Allemagne nazie. La démocratie est réduite au silence.

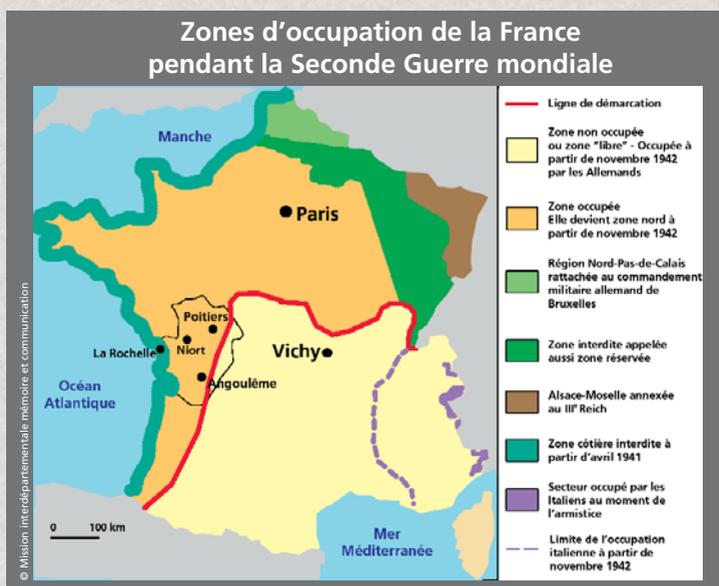
La répression s'abat brutalement sur les « ennemis désignés » du régime de Vichy : les élus républicains, les partis politiques et les syndicats (en premier lieu les militants communistes), les francs-maçons, les Juifs et tous ceux qui refusent la défaite et qui décident de

poursuivre la lutte contre l'Allemagne nazie et l'État français.

Un climat de terreur débute dès l'été 1940. Jusqu'à la Libération de la France, plus de 3 100 condamnés à mort par un tribunal militaire allemand sont passés par les armes et plus de 800 otages sont fusillés en représailles d'attentat contre les troupes allemandes ^{1*}.

À Paris comme en province, clairières ou sites militaires de l'armée française sontquisitionnés par les autorités allemandes.

Les principaux lieux d'exécution sont le Mont-Valérien et le stand de tir de Balard près de Paris, Souge près de Bordeaux, Rouen, Dijon, Angers et le champ de tir de Biard près de Poitiers.



* l'ensemble des notes figure en page 23

La « butte de Biard » - novembre 1944



© Archives départementales de la Vienne

La butte, au pied de laquelle le peloton d'exécution tenait en joue les condamnés, est rasée en 1948 car jugée incompatible avec la navigation aérienne de l'aéroport tout proche.

Depuis la fin du XIX^e siècle, le terrain militaire de l'armée française, situé sur la commune de Biard, était dédié aux manœuvres des soldats. Il change tragiquement de fonction en 1942.

Ce lieu, surmonté d'une butte, offre les caractéristiques d'isolement requis par l'occupant : à l'abri des regards, excentré et accessible par une seule route étroite.

Remise des corps des fusillés aux familles - Camp de la Braconne Septembre 1944



© Collection particulière

Ici, 128 hommes sont passés par les armes des pelotons d'exécution allemands du 7 mars 1942 au 4 juillet 1944.

Si le site du champ de tir de Biard est le principal lieu de répression par fusillade, après condamnation à mort par un tribunal militaire allemand, dans la région Poitou-Charentes, des condamnés sont exécutés en d'autres lieux :

- dans la forêt de La Braconne (16) ;
- au stand de tir des Trois Chênes à Angoulême (16) ;
- à Chef-de-Baie, près de La Rochelle (17) ;
- dans la clairière de Chizon (79).

Exécution à Chef-de-Baie près de La Rochelle de G. Bourreau et E. Billon - 29 novembre 1941



© Auteur inconnu, photo développée par un laborantin rochelais (M. Robert Broxhot) sous le contrôle d'un officier allemand. Copie numérique transmise par le Mouvement de la Paix de La Rochelle au Fonds audiovisuel de Recherche.

Les organes de répression

Les moyens des Allemands pour faire respecter les intérêts du III^e Reich et l'ordre établi sont importants.

Les autorités d'occupation

Le Commandement militaire en France (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), installé à Paris, quadrille le territoire par la mise en place de *Kommandanturen*, subdivisées en échelon régional, départemental et communal.

L'administration militaire s'appuie, entre autre, sur l'armée allemande (*Wehrmacht*) et sa police militaire (*Feldgendarmerie*).

6

Dès l'été 1940, en zone occupée, les Allemands instaurent des tribunaux militaires dépendant du Commandement militaire et rattachés aux *Feldkommandanturen* (échelons départementaux).

Le tribunal militaire de la *Feldkommandantur 677*, siégeant au Palais de Justice de Poitiers, prononce les condamnations à mort des fusillés du champ de tir de Biard.

À partir de mai 1942, avec l'installation en France de Karl Oberg, chef supérieur de la *Schutz Staffel (SS)*² et de la Police, la police de sûreté et les services de sécurité (SIPO-SD³) agissant jusqu'à alors dans la discrétion, contrôlent peu à peu la répression policière.

Les antennes régionales de la SIPO-SD, dont celle de Poitiers située rue des Ecosais, poursuivent sans relâche les résistants.

Le régime de Vichy

L'État français concourt, aux côtés de l'occupant, à la traque des opposants désignés sous le terme de « terroristes ».

Réorganisés par le régime de Vichy, les services de police, de gendarmerie et des renseignements généraux surveillent la population.

La Milice, créée en janvier 1943, est investie d'une mission de répression et de propagande active en faveur de l'ordre établi. Cette organisation participe à la lutte contre les résistants.

Des forces de police spécifiques sont également mises sur pied. Le 10 juin 1942, la Section des Affaires Politiques (SAP) est établie dans chaque service régional de police judiciaire. Elle a pour mission d'instruire les affaires qualifiées de « menées antinationales » (prioritairement communistes).

En Poitou, la 22^e brigade de la SAP, dirigée par le commissaire Rousselet, est installée en novembre 1942. En avril 1943, la SAP-SD complète le dispositif. Elle comprend trois policiers allemands du SD et trois policiers français de la SAP. Leur mission est de traquer les opposants politiques.

La « politique des otages »

Affiche de Otto Von Stülpnagel
contre les activités communistes
14 août 1941



AVIS

Le Parti communiste français étant dissous, toute activité communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité communiste, qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient, en quelque manière que ce soit, des agissements communistes, aide les ennemis de l'Allemagne.

Le coupable devra s'attendre à être condamné à mort par une Cour Martiale allemande. Toute personne qui se trouve en possession de tracts antiallemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. J'attends de la sagesse de la population que chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de soutenir les ennemis de l'Allemagne.

Je vous mets en garde contre les suites graves qui doivent découler de l'attitude hostile des milieux communistes, non seulement pour les coupables eux-mêmes, mais encore pour la population entière du territoire occupé.

Paris, le 14 août 1941. Le Militärbefehlshaber en France
Signé : VON STÜLPNAGEL
General der Infanterie

© Conservatoire de la Résistance et de la déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes / Centre Régional « Résistance & Liberté »

L'attaque de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) par l'Allemagne nazie, le 22 juin 1941, transforme les visages de la résistance.

Certains résistants communistes privilégient la lutte armée.

Les attentats contre les officiers allemands et le sabotage des intérêts de l'occupant se multiplient.

En réaction, ce dernier instaure un climat de terreur pour briser toute forme de résistance et limiter le soutien de la population à la désobéissance grandissante.

La répression se radicalise à l'été 1941. Hitler exige des représailles massives. Le maréchal Keitel ordonne, le 16 septembre 1941, l'exécution de 50 à 100 communistes pour un soldat allemand tué. La « politique des otages⁴ » est officiellement instaurée.

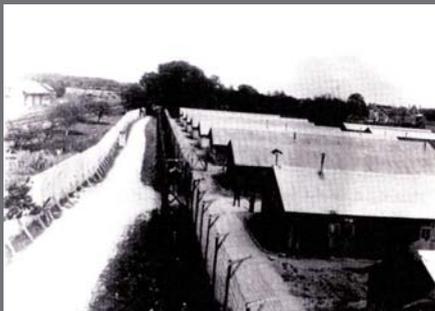
Le 1^{er} mars 1942, une sentinelle allemande est exécutée rue de Tanger à Paris. Le 30 avril 1942, un sabotage meurtrier frappe un train de soldats permissionnaires allemands dans le Calvados.

En réaction, le Commandement militaire allemand décrète l'exécution d'otages. Neuf d'entre eux, militants du Parti communiste clandestin⁵, actifs en région parisienne, sont extraits du Centre de séjour surveillé situé à Rouillé près de Poitiers.

La justice française les avait préalablement condamnés pour activité communiste, diffusion de journaux clandestins (*La Vie ouvrière*, *L'Humanité*,...), détention de matériel d'impression ou participation active à des manifestations interdites.

Ils sont fusillés le 7 mars et le 30 avril 1942 sur le champ de tir de Biard.

Le camp de Rouillé (86)



© Archives départementales de la Vienne

Affiche du *Militärbefehlshaber in Frankreich* Paris - 22 août 1941



BEKANNTMACHUNG

Am Morgen des 21. August ist in Paris ein deutscher Wehrmachtangehöriger einem Mordanschlag zum Opfer gefallen. Ich bestimme daher :

1. Sämtliche von deutschen Dienststellen oder für deutsche Dienststellen in Frankreich in Haft irgend einer Art gehaltenen Franzosen gelten vom 23. August ab als Geiseln.
2. Von diesen Geiseln wird bei jedem weiteren Anlass eine der Schwere der Straftat entsprechende Anzahl erschossen werden.

Paris, den 22. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
in Vertretung :
SCHAUMBURG
Generalkommandant

AVIS

Le 21 août au matin, un membre de l'Armée Allemande a été victime d'un assassinat à Paris.

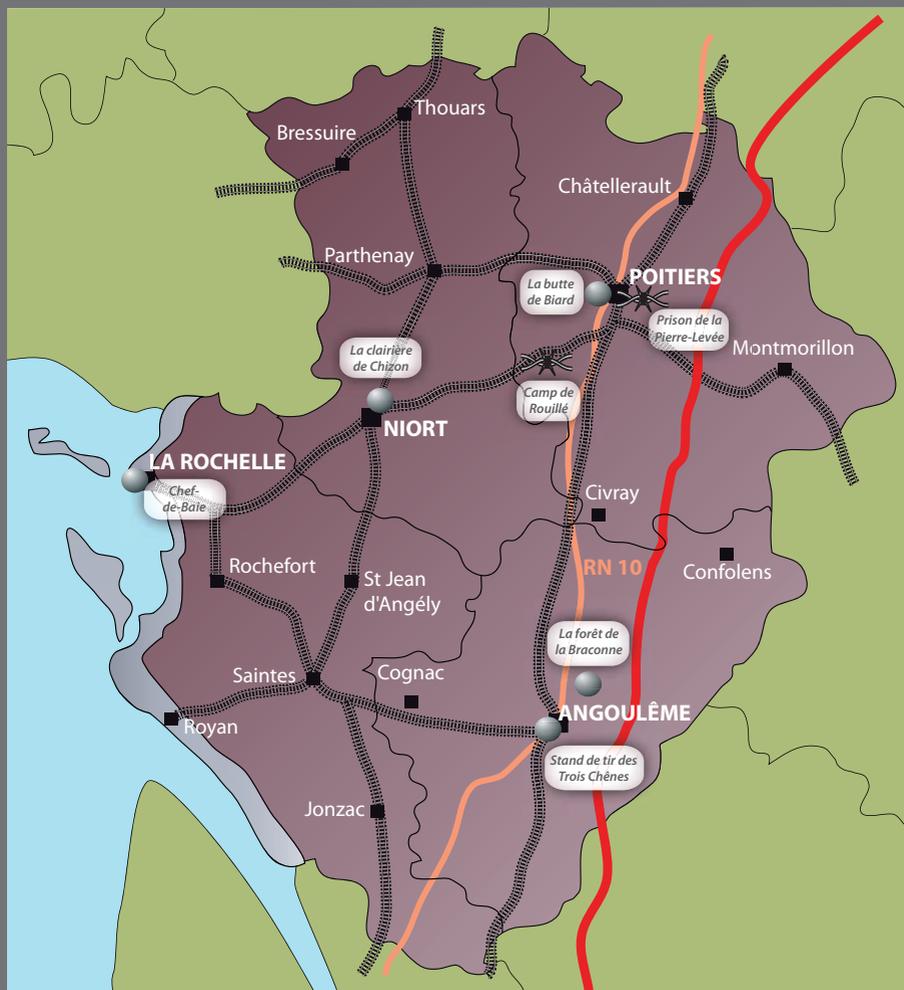
En conséquence j'ordonne :

1. A partir du 23 août, tous les Français mis en état d'arrestation quel que ce soit par les autorités allemandes en France, ou qui sont arrêtés pour celles-ci sont considérés comme otages.
2. En cas d'un nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte criminel commis sera fusillé.

Paris, le 22 Août 1941.

Pour le
Militärbefehlshaber in Frankreich
SCHAUMBURG
Generalkommandant

Lieux de détention et d'exécution par fusillade des condamnés à mort par un tribunal militaire allemand en Poitou-Charentes



© Mission interdépartementale mémoire et communication

Légende

-  Ligne de démarcation juin 1940 - novembre 1942
-  Voies de chemin de fer
-  Route nationale 10
-  Principaux lieux d'exécution des condamnés à mort
-  Principaux lieux de détention des fusillés du site de Biard
-  Zone côtière interdite

Les résistants face à la répression

Des hommes dans la clandestinité

La Résistance a de multiples visages qui ne cessent d'évoluer au gré du conflit.

Dans les premières heures de l'Occupation, aux réactions spontanées et individuelles succèdent la création de mouvements de résistance. La lutte contre l'occupant et la mobilisation de l'opinion publique constituent leur principale forme d'action (diffusion de tracts et journaux clandestins).

Depuis Londres, les Alliés organisent des réseaux de renseignements destinés au recueil d'informations concernant les mouvements des troupes allemandes et les positions de l'occupant. Dans la région Poitou-Charentes, agissent les réseaux Alliance, Confrérie Notre-Dame, Louis Renard...

À l'automne 1940, des communistes se structurent en formations clandestines et fondent l'Organisation spéciale (OS)⁶. Les principaux foyers d'actions sont les industries réquisitionnées par l'occupant (l'usine RUSZ à Thouars -79, la Manufacture d'Armes de Châtellerault - 86, l'Arsenal de Rochefort - 17,...) et les dépôts SNCF (Saintes - 17,...).

À partir du 22 juin 1941, la résistance communiste privilégie la lutte armée. Aux OS, succèdent, en 1942, les Francs-tireurs et partisans (FTP)⁷. Les sabotages d'outils de production, d'installations ferroviaires et de réseaux téléphoniques et électriques s'intensifient.

Le débarquement des Alliés en Afrique du Nord et les revers des troupes allemandes entraînent une évolution stratégique. En 1943-1944, maquis et groupes armés (FTP et FFI⁸) multiplient les sabotages des principales voies de communication comme la route

10

Sabotage d'un train à Ligugé (86) - 11 mars 1944



© Archives départementales de la Vienne

nationale 10 et la ligne ferroviaire Paris-Bordeaux pour, à défaut de neutraliser, retarder les déplacements des troupes et du matériel allemands, en particulier après le débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944.

Dans les premiers temps, les recrutements dans la résistance s'opèrent principalement dans les cercles familiaux, amicaux, professionnels et politiques. Ainsi, nombreux sont les fusillés de Biard à partager un même lieu de travail ou encore à s'engager dans la reconstitution du Parti communiste clandestin dans leur ville. Les affinités d'avant-guerre priment. L'action clandestine nécessite ces garanties de confiance.

À partir de 1942, avec la promulgation de la Relève forcée puis du Service du Travail Obligatoire (STO)⁹ par l'État français, les cercles de recrutement s'élargissent. De jeunes réfractaires, hostiles à l'obligation de travailler en Allemagne, choisissent d'entrer en clandestinité et n'hésitent pas à s'éloigner de leur foyer.

Les jeunes Saintongeais, Michel Barillaud, René Brandet, Roger Guintard, et Marcel Gaillardon rejoignent, grâce à un contact établi, des maquis en Corrèze.

Dans le marais poitevin, c'est une dizaine de réfractaires originaires de Loire-Atlantique, des Ardennes et de la région parisienne qui constitue un groupe FTP.

8 mai 1944 : exécution de 33 hommes du maquis de Négret (16)

En 1943, les frères Potevin, entrepreneurs à Saint-Claud (16), cachent des réfractaires au STO Ce groupe en formation, rattaché au maquis Foch, dépend de l'Armée Secrète (AS). Après un accrochage à Saint-Mary (16) en février 1944, les Allemands arrêtent quatre personnes. Les traitements infligés à la prison Saint-Roch à Angoulême brisent le silence. Les révélations extorquées confirment la présence d'un maquis à Négret.

Le 22 mars 1944, les troupes d'occupation aidées des policiers de la SAP de Poitiers lancent une vaste action de représailles visant la destruction de ce groupe. À leur arrivée, les lieux sont déserts. Entre temps, pour faire face à l'afflux de nouvelles recrues, les maquisards déplacent leur base dans une grange située à Endourchapt sur la commune de Saint-Laurent-de-Céris (16). Ils sont placés sous le contrôle du maquis AS Bir Hakeim. Poursuivant leurs investigations, les forces répressives arrêtent des jeunes gens, qui, sous les coups, livrent le nouvel emplacement. L'assaut est lancé en fin de matinée. Si quelques-uns réussissent à s'enfuir, 34 maquisards sont arrêtés. Transférés à Poitiers, 33 sont condamnés à mort et fusillés à la butte de Biard le 8 mai suivant. Le dernier est déporté à Dachau. Il périt au cours des marches de la mort.

Le 8 mai 1944 est le jour où l'on dénombre le plus de fusillés à Biard.

Le développement d'actions armées et l'apport de jeunes fuyant le STO dans les rangs de la Résistance rendent plus vulnérables ces hommes. La jeunesse paie un lourd tribut.

Deux tiers des fusillés de Biard sont âgés de moins de 25 ans.

Des précautions s'imposent pour garantir la sécurité de ces hommes : le recours au pseudonyme et à la fausse identité, les contacts limités entre individus, le cloisonnement strict. Ces mesures doivent permettre d'éviter que l'arrestation d'un seul homme ne conduise au démantèlement du groupe.

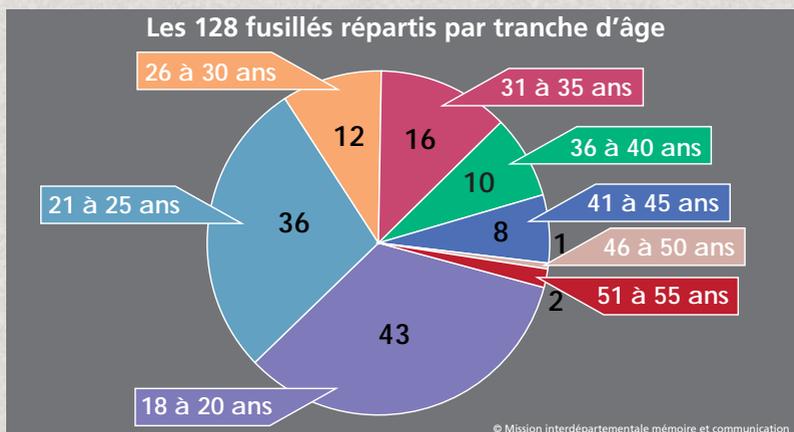
Des complicités sur le terrain sont aussi nécessaires pour trouver des lieux d'hébergement et des points de contact. De ces planques, les consignes sont transmises et les relations entre différents groupes facilitées.

Roger Halope, alias *Petit Louis*, entre en clandestinité totale pour échapper à la répression qui s'abat dans le Maine-et-Loire. Il trouve refuge dans deux planques successives à Paris avant d'être

envoyé en mission dans la région de Poitiers. Agent de liaison, il reçoit du responsable interrégional les directives de l'organisation qu'il transmet aux chefs de groupe agissant sur ce territoire. Arrêté en décembre 1942 dans sa planque de Chardonchamp, située sur la commune de Migné-Auxances (86), il est fusillé à Biard le 22 mai 1943.

Germinal Martel, alias *Georges*, instituteur près de Douai (59), participe dès l'été 1940 à la constitution de l'OS sur ce territoire de la zone interdite rattaché au Commandement militaire allemand de Belgique. Membre du Comité central des Jeunesses communistes, il assure la direction de la grève des mineurs du Nord en mai 1941.

Pourchassé, Germinal Martel est condamné à mort par contumace par le tribunal français de Douai. Il prend ensuite la responsabilité d'interrégional. Ses missions le conduisent fréquemment à Châtelleraut où il est hébergé



clandestinement par madame Hilaire. Son rôle est d'établir la liaison entre le commandement parisien et les groupes FTP Afin d'assurer leur sécurité, il fait en sorte de muter les responsables FTP de l'usine Rocher à Cenon-sur-Vienne (86) à la Manufacture d'armes de Châtellerault.

Malgré toutes les précautions prises, comme le changement fréquent de caches, un vaste coup de filet provoque son arrestation à la poste de Châtellerault et celles de 16 membres du groupe. Il est fusillé à Biard le 28 mai 1943.

De la traque à l'arrestation

Les techniques d'investigation de la 4^e brigade de police d'Angers, de la 22^e brigade de la SAP et du SIPO-SD finissent, bien souvent, par déjouer toutes les précautions prises. Les services répressifs traquent sans relâche toutes les activités dissidentes, qualifiées de menées « antinationales » et « terroristes ». Ces services, à l'efficacité redoutable, portent sur ce territoire des coups fatals à la résistance de fin 1942 à 1944 et démantèlent de nombreux groupes armés et des maquis actifs dans les quatre départements de la région.

Les circonstances de l'arrestation sont variées.

La délation ou la trahison peuvent fournir à la police une adresse ou un nom. Telles sont les raisons du démantèlement du groupe du Marais en mai 1944 dont les membres sont fusillés le 4 juillet 1944.

L'imprudence ou la fuite précipitée sont également des éléments qui aboutissent à l'arrestation d'un groupe.

À partir d'une veste oubliée précipitamment, contenant une carte d'identité et des documents compromettants, les enquêteurs de la SAP arrêtent plusieurs personnes à Neuville-de-Poitou (86) et dans le sud des Deux-Sèvres.

Une surveillance accrue à l'approche de dates symboliques, comme celle du 1^{er} mai 1944, concourt également à des arrestations et au démantèlement de groupes FTP dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Il est difficile enfin de résister à la torture. Les interrogatoires se déroulent dans les sous-sols de la prison de la Pierre-Levée à Poitiers. Pendant plusieurs jours, un déchaînement de violence s'abat sur les prisonniers afin de briser toute capacité de résistance.

Les témoins entendus aux procès des membres de la SAP à la Libération attestent de ces traitements inhumains pour arracher un indice, un nom, une adresse.

Les arrestations en cascade anéantissent les organisations clandestines.

Ainsi, par exemple, les tortionnaires de la SAP extorquent à Charles Susdorf, responsable des FTP de Châtellerault, arrêté le 3 novembre 1943, des renseignements qui conduisent à l'arrestation d'autres militants de la Vienne. La SAP porte un coup rude à la résistance communiste.

En douze jours, des cadres départementaux et régionaux tombent comme Paul André Ferrard, alias *Claude*, responsable politique pour le département des Deux-Sèvres, arrêté le 14 novembre 1943 et fusillé le 15 janvier 1944 comme Charles Susdorf.

Les forces de répression mobilisent des moyens importants. En janvier 1943, Fernand Marit, résistant châtelleraudais, déporté au camp de concentration de Sachsenhausen, est rapatrié sur ordre du SIPO-SD à la prison de la Pierre-Levée pour subir des interrogatoires dans une enquête en cours. Condamné à mort, il est fusillé le 11 septembre 1943 à Biard.

Du procès à l'exécution

Avis d'exécution de trois jeunes appartenant à un maquis Deux-Sèvres/Vienne - 20 juin 1944



© Conservatoire de la Résistance et de la déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes / Centre Régional « Résistance & Liberté »

Extraits de leur cellule de la prison de la Pierre-Levée sous escorte, les résistants sont traduits devant le tribunal allemand de la *Feldkommandantur 677*.

À leur arrivée au Palais de justice de Poitiers, les familles ne peuvent que les apercevoir.

Les chefs d'inculpation sont divers : détention illégale d'armes, sabotages, détention de matériel de propagande, hébergements d'illégaux, etc.

Les accusés sont autorisés à avoir un avocat mais leur désignation est soumise à l'approbation du tribunal. La charge est particulièrement ardue pour la défense. Le dossier transmis est volontairement parcellaire.

Aucun contact entre l'accusé et l'avocat n'est autorisé avant la première journée d'audience.

Le recours en appel est interdit.

Les dignitaires nazis refusent le recours en grâce formulés par les condamnés à mort.

À l'annonce de la condamnation à mort, quelques-uns réaffirment la légitimité de leur combat. Joseph Berthou crie au président du tribunal annonçant sa condamnation à mort, le 24 novembre 1942, sa fierté de participer à la lutte contre le nazisme et de mourir pour la libération de la France.

Le tribunal allemand de la *Feldkommandantur 677* prononce 11 condamnations à mort de juin à décembre 1942, 41 en 1943 et 67 de janvier à juillet 1944.

L'attente de l'exécution de la sentence dure de quelques heures à quelques jours. Dans leur cellule, les condamnés sont face à une certitude : la mort inévitable. Sur les murs, quelques condamnés laissent trace de ces heures d'attente :

- « Bejeau Lucien, 23 ans, d'Angers, condamné à mort » ;
- « Ramdane Bedja, condamné à mort le 23 juin 1944 ».

D'autres expriment dans une dernière lettre adressée à leur famille la légitimité de leur combat, l'espérance de la libération prochaine de la France, la poursuite de la lutte, le courage, la mort digne.

La Marseillaise, l'Internationale, le Chant du départ sont parfois entonnés pour défier une dernière fois l'adversaire qui conduit le condamné au peloton d'exécution. En écho, les internés de la prison de la Pierre-Levée reprennent les chants pour saluer leurs camarades.

Assis sur leurs propres cercueils, dans des camions bâchés, ils quittent la prison en direction de la butte de Biard.

Les Allemands prennent soin d'écartier les personnes présentes à proximité du lieu d'exécution.

Les rares témoignages indiquent que des hommes aux mains attachées chantaient des hymnes patriotiques.

Extraits de lettres de fusillés

« Plus tard quand vous serez grands vous n'aurez pas à rougir de votre père qui aura donné sa vie pour la libération de la France. Car si je meurs, il faut que vous sachiez que c'est parce que je n'ai pas voulu trahir ma patrie [...] sans quoi je ne pourrai plus vivre.

Mes enfants chéris, ayez la même devise que votre papa plus tard dans la lutte (mourir oui, trahir jamais). »

Extrait de la dernière lettre de Joseph Berthou, exécuté le 3 décembre 1942, retrouvée à la Libération sous une pierre dans sa cellule de la prison de la Pierre-Levée et transmise à sa famille.

« Mes très chers parents,

Je vous envoie ces deux derniers mots car l'on vient de m'apprendre la mort et soyez tranquille je mourrais en bon Français mais cela vous fera grand peine mais consolez-vous un jour viendra. »

Extrait de la dernière lettre de René Drapeau adressée à sa famille, exécuté le 3 décembre 1942.

« Ma dernière pensée sera pour vous mes chers bien aimés. Adieu ! Dans une heure, tout sera fini... nous serons morts en braves.

Je suis avec Firmin Sapin. Nous allons mourir ensemble, aujourd'hui 4 octobre, pour la France, pour ceux qui nous survivront, pour vous. »

Dernière pensée de Guy Thomas retrouvée dans ses habits, exécuté le 4 octobre 1943.

L'opinion publique face à un climat de terreur

Avis d'exécution de Pierre Roche - 7 septembre 1940



© Conservatoire de la Résistance et de la déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes / Centre Régional « Résistance & Liberté »

Pierre Roche, jeune chaudronnier âgé seulement de 19 ans, est passé par les armes en application de la sentence prononcée par un tribunal militaire allemand le 7 septembre 1940 à Chef-de-Baie à La Rochelle pour sabotage d'un câble électrique.

16

Pour maintenir un climat de terreur, les Allemands annoncent les exécutions par voie de presse ou d'avis placardés sur les murs.

La Résistance détourne ces avis pour exhorter la population à se mobiliser. Les exécutés sont érigés en martyrs. Des manifestations clandestines sont organisées sur les lieux de travail des suppliciés pour honorer leur combat et poursuivre la lutte.

En réaction, à partir de 1942, sur ordre des autorités d'occupation, les annonces se raréfient. Les autorités craignent rapidement que les emplacements de sépultures deviennent des lieux de recueillement voire de manifestations.

Des règles strictes sont imposées. Les cercueils ne portent pour toute inscription qu'un numéro. Ils sont enterrés anonymement et de façon dispersée dans les communes proches de Biard : Croutelle, Migné-Auxances, Montamisé, Bignoux, Ligugé, Fontaine-le-Comte,...

Il est interdit aux familles de rapatrier les corps de leurs proches. La pose sur les tombes d'inscription ou de symbole faisant allusion à l'exécution des fusillés ou représentant une glorification politique est formellement interdite.

Les seules concessions accordées par l'occupant sont le fleurissement des tombes, la pose d'une croix ou d'une pierre tombale.

La mémoire des fusillés de Biard

À la Libération, les hommages, clandestins sous l'Occupation, prennent un caractère officiel. Chaque commune honore la mémoire de ses fusillés.

Le 24 juillet 1948, le général de Gaulle, en visite dans la région Poitou-Charentes, leur rend un hommage solennel au champ de tir de Biard.

Les autorités politiques, civiles, militaires, religieuses, les associations de résistants et de déportés, les anciens combattants et la population inaugurent le 8 mai 1949 le monument des fusillés.

Composé d'une dalle de bronze, il porte l'inscription de 130 noms. Paul Fergeault et Louis Marty n'ont pas été fusillés sur ce site mais exécutés sans condamnation à mort à Vaugeton (86), le 27 juin 1944, avec 29 autres de leurs camarades.

Depuis 1949, une cérémonie d'hommage est organisée à Biard, chaque année le dernier dimanche d'avril, à l'occasion de la journée nationale commémorative des victimes de la déportation.

L'aménagement ferroviaire du territoire, par la création de la ligne à grande vitesse, suscite une mobilisation commune pour conserver la mémoire de ce lieu.

En 2012, le monument est déplacé de quelques mètres. Il se rapproche du lieu originel des exécutions. Pour créer un espace de recueillement à la mémoire des victimes de la répression, il est intégré dans un aménagement paysager. Un pupitre d'informations apporte au public l'histoire de ces hommes engagés pour la défense des valeurs républicaines, idéal qui les a conduits au peloton d'exécution.

Première cérémonie d'hommage aux fusillés sur le site du champ de tir de Biard - 1^{er} novembre 1944



© Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes / Centre Régional « Résistance & Liberté »

Table nominative des 128 fusillés à la butte de Biard entre le 7 mars 1942 et le 4 juillet 1944

1 9 4 2	7 mars	HUART Gaston, Félix	24 ans
		JURQUET Roger, Paul	22 ans
		MARTIN Roland, Georges	20 ans
	30 avril	BRÉANT Fernand	31 ans
		DEJARDIN Pierre, Gabriel	29 ans
		FRANCOIS René	27 ans
		GRIMBAUM Bernard	20 ans
		PENTIER Isidore, César	20 ans
	8 juin	VEDZLAND Maurice	27 ans
		PINGAULT Abel	32 ans
31 juillet	ANDRÉ Georges, Jean, Marie	41 ans	
	ROUSSEAU André	22 ans	
3 décembre	BERTHOU Joseph, Marie	35 ans	
	BERTHOU Yves, Marie	36 ans	
	BRUNET Jean, Eugène, Lucien	27 ans	
	CHENIER Edouard, Charles	20 ans	
	DRAPEAU René, Henri, Louis	20 ans	
	MAROLLEAU Marcel, Clémentin, Denis	19 ans	
	REVEREAULT Antonin, Emile	40 ans	
	RICHET Jean	20 ans	
22 février	PINAUD Eugène, Chéri	45 ans	
22 mai	BARDON Eugène, Delphin	37 ans	
	HALOPE Roger, Emile	29 ans	
	VILLAIN Marcel, Camille	43 ans	
28 mai	MARTEL Germinal, Aldolphe, Gaston	21 ans	
19 juin	AUBUGEAU Roger, Emile	51 ans	
	CHIQUET Jean	36 ans	
	GAILLARD Robert, Auguste, Paul, Charles	42 ans	
	ROUX Eugène	28 ans	
	TAVERNIER Pierre, André, Léon	24 ans	

16 août	BOUHARD Julien	31 ans
	GENIN Marcel	38 ans
20 août	COLL Jean, Eugène, Joseph	22 ans
	HIPPEAU Jean, Emile	23 ans
	PETIT Serge, Henri	19 ans
3 septembre	CHUPIN Maurice, Adrien, Anatole	25 ans
	DÉSIRÉ Gabriel, Louis	19 ans
	GRIFFON Roger, Henri	30 ans
	JAMAIN Gilles	18 ans
	LAUNAY Charles	50 ans
	NADAN Joseph	21 ans
	PETIT René, Maurice	35 ans
	SALLE Henri, Maurice	36 ans
11 septembre	MARIT Fernand, Auguste, Marcel	20 ans
22 septembre	BERNIER Louis, Benjamin	35 ans
	COUET Michel, Eugène, Henri	25 ans
	KUCHARICK Stephan	35 ans
	PETIT Jean, Paul	40 ans
27 septembre	BRIN Louis, Marie, Gabriel, Ernest	34 ans
	DE MELLO Jean	20 ans
	FONTANO Nérone, Bruno	22 ans
	OUVRARD Daniel	32 ans
	PELLUAU Henri, Robert, François	20 ans
	PENAULT Lucien, Pierre	22 ans
	QUINTARD Roger, Guy	19 ans
	ROY Jean, Georges, Maurice	21 ans
4 octobre	DAUGAS Robert, René	31 ans
	SAPIN Firmin, Alexandre	43 ans
	THOMAS Guy, Hubert, Clair	32 ans
5 novembre	BANDLE Louis-Albert	36 ans
	TIXIER Emile-Louis	22 ans

15 janvier	FÉRARD Paul, André	37 ans
	GAILLARDON Marcel	22 ans
	SUSDORF André, Charles	43 ans
5 avril	MAROLLEAU Léopold	35 ans
14 avril	BARILLAUD Michel	23 ans
	BRANDET René, André, Georges	20 ans
	GUINTARD Roger, Paul	25 ans
4 mai	BATONNIER René	20 ans
	BERNIER Roland, Marcel, Clotaire	19 ans
	FRITSCH Jean	20 ans
	PLESSARD Charles, Maurice	31 ans
	PROUST René	22 ans
8 mai	BARRAUD Gaston, Emile, Georges, Armand	22 ans
	BISSERIER Robert	19 ans
	BORNET Théophile, Jacques, Nicolas	20 ans
	CHAMBAUD Raymond	21 ans
	CHAMBRE Paul	25 ans
	CHAPON Albert, Jean, Henri	22 ans
	CHARTIER Edmond, Francis	19 ans
	DALTOE Joseph	39 ans
	DEVILLE Adrien	19 ans
	DUCHIRON Marc	20 ans
	DUGALAIS Pierre	20 ans
	DUPRAT Robert	20 ans
	FAUBERT François	29 ans
	KAHAN Max	52 ans
	KAHANNE Simon	20 ans
	KOWALSKY Léon	19 ans
	LALAY Pierre	21 ans
LATHIÈRE Marcel, André	19 ans	
LHERMITE Maurice, Jean	19 ans	
LOSTETTER Edgar, Titus	20 ans	
MARTIN Michel, Marie	20 ans	

8 mai

MOUSNIER Marc, Edmond	27 ans
PACTON Pierre, Maurice	22 ans
PAILLER Jean	20 ans
PRÉVOTEL Jean-Jacques	19 ans
REIX Léon, Emile	22 ans
REIX Marcellin, Maurice	20 ans
ROUFFIGNAC Célestin	20 ans
ROUSSELOT Daniel	19 ans
SMYCZYNSKY Thadeusz	22 ans
TALLON André, Edmond	19 ans
VIGNAUD Marcel	21 ans
VOISEUX Robert	26 ans

20 juin

BIMONT Roger	34 ans
COATANROCH Robert	19 ans
LEVEAUX Guy, Louis, Pierre	18 ans

23 juin

ROUX Jacques, Denis	19 ans
THOMAS Raymond, Camille	19 ans

4 juillet

BEDJA Ramdane	23 ans
BÉJEAU Lucien, Raymond, Charles	22 ans
COUTANT Charles, Pierre, Roger	29 ans
DAGUENET Joseph, Victor	34 ans
DORÉ Camille	21 ans
DORÉ Michel	21 ans
FORESTIER Marcel, Léon, Henri	21 ans
GIRAUDINEAU Raymond, Louis	20 ans
GODEFROY Alfred, Désiré	31 ans
JABOUILLE Jacques, Pierre	23 ans
LE FOL Maurice, Ange, Edmond	45 ans
MOHIMONT Pol, Constant	21 ans
MONEGER Léon, Henri	21 ans
MOULIAN Jacques, Adrien, Alfred	41 ans
PENACÈQUE Roger, Eugène, Edouard	21 ans
POIRRIER Jacques, Oscar, Jean	19 ans
POUPONNEAU Daniel, Marcel	26 ans

Ressources documentaires

Ouvrages généraux

BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, édition de l'Atelier, Paris, 2006.

BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Paris, Seuil, 1997.

COURTOIS Stéphane, *Le PCF dans la guerre*, Paris, Ramsay, 1980.

COURTOIS Stéphane, PESCHANSKI Denis, RAYSKI Adam, *Le sang de l'étranger. Les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989.

KRIVOPISSKO Guy, *La vie à en mourir, Lettres de fusillés 1941-1944*, Paris, Tallandier, 2003.

MARCOT François (s dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Coll. Bouquins, Paris, Robert Laffont, 2006.

THIBAUT Laurence, *Les jeunes et la Résistance*, AERI/Documentation française, Paris, 2007.

Ouvrages régionaux

ALBERT Marie-Claude, *Châtelleraut sous l'Occupation*, Geste éditions / Témoignages, La Crèche, 2005.

AUGUSTIN Jean-Marie, *Les grandes affaires criminelles de Poitiers*, Geste éditions, La Crèche, 1995.

BERGE Jacky, PINEAU Jean-Yves, *Nos Villages à l'heure allemande, Nord Deux-Sèvres (1940-1944)*, Geste éditions / Témoignage, 2004.

BROTHE Eric, CHAZETTE Alain, Fabien REBERAC, *Charente-Maritime Vendée 1939-1945*, Editions patrimoines & médias, Niort, 1997.

CALMON Jean-Henri, *Occupation, Résistance et Libération dans la Vienne en 30 questions*, Geste éditions, La Crèche, 2000.

CHAUMET Michel, POUPLAIN Jean-Marie, *Occupation, Résistance et Libération en Deux-Sèvres en 30 questions*, Geste éditions, La Crèche, 2000.

CHAUMET Michel, POUPLAIN Jean-Marie, *La Résistance en Deux-Sèvres (1940-1944)*, Geste éditions, La Crèche, 2010.

CHAUMET Michel, *Les Deux-Sèvres dans la guerre (1939-1945)*, Geste éditions, La Crèche, 2004.

GACHIGNARD Christiane, *Occupation, Résistance et Libération en Charente-Maritime en 30 questions*, Geste éditions, La Crèche, 2000.

GAYOT Henri, *Occupation, Résistance, Libération en Charente-Maritime (1940-1945)*, sans date.

HONTARÈDE Guy, *La Charente dans la Seconde Guerre mondiale*, Le Croit vif, Paris, 2004.

OLIVIER Cyril, *Entre blessure et perversion, un exemple de violence policière dans la France de Vichy : la Section des Affaires Politiques de Poitiers*, in *Les Cahiers du GERHICO*, n°4, Poitiers, 2003, p° 103-106.

PICARD Roger, RACAULT Gaston, *La Vienne pendant la Seconde Guerre mondiale*, CRDP Poitiers, sans date.

PICARD Roger, *La Vienne dans la guerre 1939-1945 - La vie quotidienne sous l'Occupation*, De Borée Éditions, 2001.

PICARD Roger, *Hommes et combats en Poitou*, Martelle, 1994.

POTIER Christophe, *Occupation, Résistance et Libération en Vendée en 30 questions*, Geste éditions, La Crèche, 2003.

ROUZIER Maurice, *Jeunes résistants en nord Deux-Sèvres, au cœur de l'OS-680 (1941-1942)*, Geste éditions / Témoignages, La Crèche, 2012.

CD-Roms

La Résistance en Charente-Maritime, AERI/Documentation française, Paris, 2010.

La Résistance en Charente, AERI/Documentation française, Paris, 2005.

Sitographie

Centre Régional « Résistance & Liberté » : www.crrl.fr

VRID Vienne Résistance Internement Déportation : www.vrid-memorial.com

Sources

Archives du Conservatoire de la Résistance et de la Déportation des Deux-Sèvres et des régions limitrophes / Thouars (79)

Archives du Centre Régional « Résistance & Liberté » / Thouars (79)

Archives de l'Association Départementale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes / Département de la Vienne

Archives départementales de la Vienne / Poitiers (86)

Fonds audiovisuel de recherche (FAR) / La Rochelle (17)

Ministère de la défense, Bureau des archives des victimes des conflits contemporains / Caen (14)

Index

1/ BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, édition de l'Atelier, Paris, 2006.

2/ SS : Initialement, garde personnelle d'Hitler créée en 1925, elle devient une police interne au parti avant d'étendre son activité de surveillance et de répression au III^e Reich. Le RSHA (Office central de sécurité du Reich), créé en 1939, coiffe la police de sûreté (SIPO) et le service de sécurité (SD). Le *Reichsführer-SS* est Heinrich Himmler. En mars 1942, Hitler crée un poste de Chef de la SS en France occupée. Karl Oberg prend officiellement ses fonctions le 1^{er} juin 1942.

3/ Le SIPO-SD, la police de sécurité, dépend directement du RSHA (Office principal de sécurité du Reich) à Berlin. Elle coiffe les deux principales polices de l'État nazi : la Gestapo et la Kripo (police criminelle).

4/ Le 28 septembre 1941, le Commandement militaire allemand en France édicte un « Code des otages » qui définit la procédure de désignation des individus. D'octobre à décembre 1941, plusieurs exécutions de masse ont lieu à Châteaubriant, Nantes, Bordeaux et Paris.

5/ À la suite de la signature du pacte germano-soviétique (23 août 1939), le gouvernement français dissout le Parti communiste français le 26 septembre 1939. De nombreux parlementaires sont arrêtés et déchus de

leurs mandats. Dans la clandestinité, le Parti communiste français crée en mai 1941 « le Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France ». Il initie l'Organisation spéciale (OS) puis, en 1942, les Francs-tireurs et partisans (FTP).

6/ Structure clandestine initiée par le Parti communiste clandestin dès octobre 1940 pour assurer la protection de ses membres engagés dans des actions publiques et de ses cadres. À l'été 1941, l'Organisation spéciale (OS) devient un outil de la lutte armée.

7/ Créés en 1942, les Francs-tireurs et partisans (FTP) unifient les groupes initiés par le Parti communiste clandestin (l'Organisation spéciale, les « bataillons de la jeunesse », les groupes de combat de la Main d'Œuvre Immigrée (MOI)). Ils rassemblent, dans les deux zones, des Français partisans de l'action immédiate et de la lutte armée.

8/ Nom donné à partir du 1^{er} février 1944 aux formations militaires de la Résistance intérieure (Armée secrète, FTP, Forces Françaises de l'Intérieur (FFI)) placées sous l'autorité du général Koenig et sous l'autorité du général de Gaulle.

9/ Promulgué par la loi du 16 février 1943, il instaure le travail forcé de la main d'oeuvre en Allemagne. Il vise prioritairement les jeunes hommes.

Remerciements

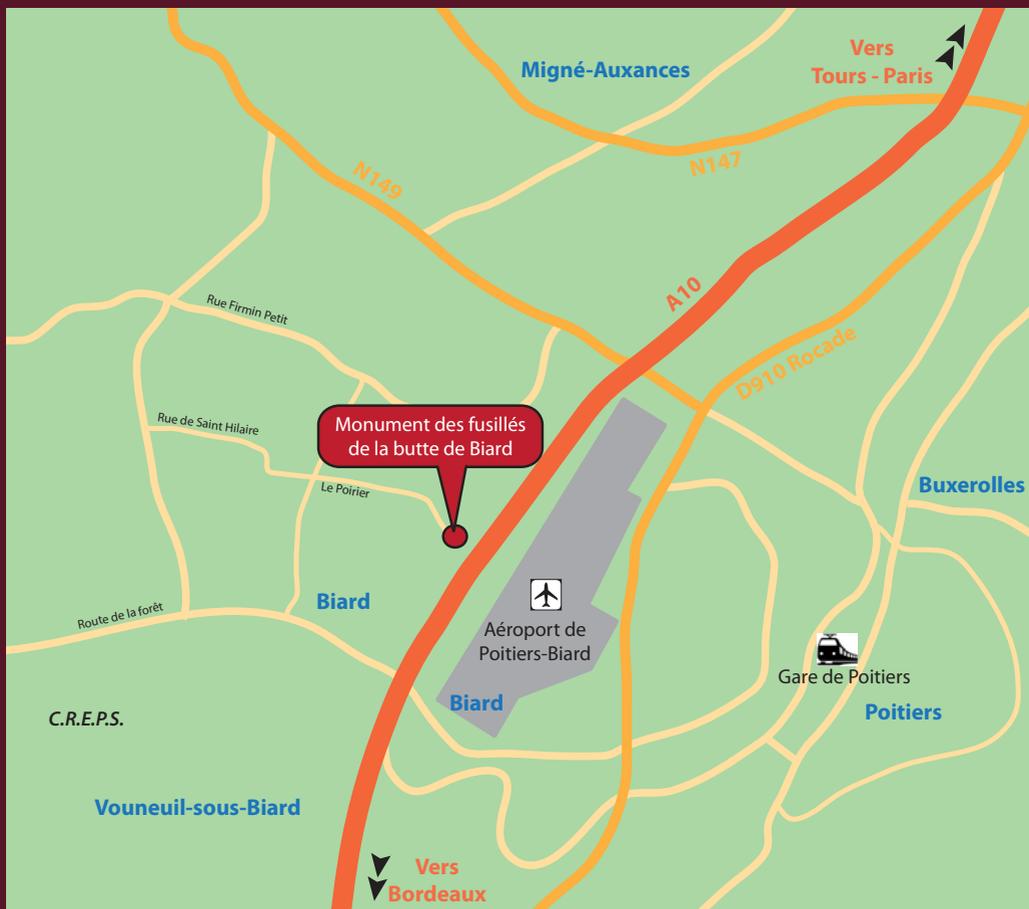
Le service départemental de l'ONACVG de la Vienne et le Centre Régional « Résistance & Liberté » (CRRL) tiennent à remercier :

- **Thomas Pouty**, pour son expertise et son regard avisé sur cette brochure ;
- **Clarisse Chevalier**, coordonnatrice mémoire et communication de l'ONACVG pour la région Basse et Haute Normandie, pour le temps consacré aux recherches au Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (BAVCC) de Caen ;
- **Les différents services départementaux de l'ONACVG** pour leur aide dans la recherche d'informations sur l'état civil des fusillés ;
- **Les archives départementales de la Vienne** pour l'apport d'informations ;
- **L'équipe du CRRL** pour son aide ;
- **Le site internet Vienne Résistance Internement Déportation** pour ses apports iconographiques et documentaires ;
- **Les associations de Résistance, de Déportation et d'Internement** de la région Poitou-Charentes.

Ainsi que tous les partenaires :



Localisation du monument des fusillés de la butte de Biard



Service départemental de l'ONACVG de la Vienne

14 rue Charles Gide
B.P. 535
86 020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.41.35.42
sd86@onacvg.fr - www.onacvg.fr

Centre Régional « Résistance & Liberté »

Les anciennes Ecuries du château
Rond-point du 19 mars 1962
79 100 THOUARS
Tél. 05 49 66 42 99
info@crrl.fr - www.crrl.fr

